

Assista Protection juridique SA

Vernier

Rapport sur la situation financière 2025
(Public Disclosure)

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Résumé	4
3.	Activités de l'entreprise	5
3.1	Stratégie, objectifs et segments d'activités	5
3.2	Appartenance au TCS et transactions principales.....	5
3.3	Liste des principales succursales	5
3.4	Principaux événements exceptionnels	5
4.	Résultats de l'entreprise.....	6
4.1	Résultat d'exploitation	6
4.2	Résultats financiers	7
5.	Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	8
5.1	Composition du Conseil d'administration et de la Direction	8
5.2	Gestion des risques	8
6.	Profil de risque	10
6.1	Catégories de risque	10
6.2	Évolution du profil de risque.....	11
7.	Évaluation	12
7.1	Évaluation des actifs.....	12
7.2	Évaluation des engagements d'assurance	13
8.	Gestion du capital.....	14
8.1	Planification du capital.....	14
8.2	Fonds propres.....	14
8.3	Différence entre fonds propres et actifs et passifs à la valeur conforme au marché.....	14
9.	Solvabilité.....	15
9.1	Calcul de la solvabilité.....	15
9.2	Capital cible	15
9.3	Capital porteur de risque.....	17
9.4	Quotient de solvabilité	18
9.5	Confirmation	18
10.	Annexes.....	19

1. Introduction

L'objectif de ce rapport est de mettre à disposition des assurés et des ayants droit des informations sur la situation financière d'Assista Protection juridique SA (ci-après « Assista »), basées sur les valeurs économiques des actifs et passifs au 31.12.2025.

La circulaire 2016/02 « Publication – assureurs (public disclosure) » de la FINMA précise les art. 111a et 203a de l'ordonnance sur la surveillance (OS ; RS 961.011) qui concernent le rapport sur la situation financière des entreprises, groupes et conglomérats d'assurance assujettis. La circulaire décrit les bases relatives au contenu ainsi que la structure du rapport sur la situation financière.

La circulaire 2016/02 concerne toutes les entreprises d'assurance en vertu de l'article 2 al. 1 let a et b de la loi sur la surveillance des assurances (LSA ; RS 961.01) ainsi que les groupes et conglomérats d'assurance assujettis selon l'art. 2 al. 1 let. d en relation avec les articles 65 et 73 de la LSA. Assista étant une compagnie d'assurance directe de catégorie 4, elle doit se conformer à cette circulaire.

Les lois, ordonnances et circulaire suivantes ont servi de base pour ce rapport :

- Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance (état au 1er septembre 2024 – LSA ; RS 961.01)
- Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 26 février 2026 – OS ; RS 961.011)
- Ordonnance de la FINMA du 26 juin 2024 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 1er septembre 2024 – OS-FINMA ; RS 961.011.1)
- Loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Droit des obligations, état au 1er janvier 2026 – CO ; RS 220)
- Circulaire 2016/2 de la FINMA du 3 décembre 2015 "Publication – assureurs (*public disclosure*)" (état au 26 juin 2024)

Le rapport de l'organe de révision est joint au présent rapport.

2. Résumé

Activités de l'entreprise

Assista est une société fille du Touring Club Suisse (TCS) avec son siège social à Vernier (Genève). Elle est enregistrée au registre du commerce depuis le 10 janvier 1968 et exploite la branche d'assurance « Protection juridique ».

Résultat de l'entreprise

Assista clôture l'année sous revue avec un résultat intermédiaire de CHF 6.6 millions, comparable au résultat 2024 de CHF 5.9 millions.

Gestion des risques

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité. Pour limiter les risques financiers, la fortune est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

Evaluation

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un Bilan SST (Swiss Solvency Test) basé sur une évaluation des actifs et des passifs conforme au marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs du bilan statutaire.

Au 31 décembre 2025, la valeur conforme au marché des actifs du Bilan SST s'élevait à CHF 307.5 millions (CHF 305.7 millions au 31.12.2024) tandis que celle des engagements s'élevait à CHF 146.2 millions (CHF 145.8 millions au 31 décembre 2024).

Gestion du capital

Assista poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre, afin de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un quotient SST significativement au-dessus du minimum exigé.

Solvabilité / Quotient de solvabilité

Le quotient SST d'Assista au 01.01.2026 s'élève à 447% (SST 2025 : 417%). Sur la base de ce résultat, Assista dépasse largement les exigences du SST.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration d'Assista Protection juridique SA le 13 avril 2026.

3. Activités de l'entreprise

3.1 Stratégie, objectifs et segments d'activités

Assista est une société fille du TCS. Elle a son siège social à Vernier (Genève, Suisse) et est enregistrée au registre du commerce en tant que société anonyme depuis le 10 janvier 1968. Assista exploite la branche d'assurance « Protection juridique ».

Les prestations liées aux produits de cette branche sont proposées aux membres du TCS et - à des conditions déterminées - à des non-membres.

La stratégie est axée sur la croissance du portefeuille de clients B2C et sur le développement du réseau de partenaires B2B.

3.2 Appartenance au TCS et transactions principales

Assista est une société fille du TCS qui détient 100% de son capital-actions. Le TCS offre des conseils, de la protection et de l'assistance. Ses activités n'entrent pas dans le champ de surveillance de la FINMA.

En 2025, un dividende de CHF 9.3 millions a été versé par Assista au TCS. Le versement d'un dividende de CHF 9.6 millions est prévu en 2026.

3.3 Liste des principales succursales

Assista ne dispose pas de succursale, mais des services juridiques (points de contact pour la clientèle locale et le traitement de cas juridiques) à travers toute la Suisse :

- Vernier : Chemin de Blandonnet 4, Case postale 820, 1214 Vernier
- Lausanne : Place Pépinet 1, Case postale, 1002 Lausanne
- Neuchâtel : Rue du Temple-Neuf 11, Case postale 3166, 2001 Neuchâtel
- Ostermundigen : Poststrasse 1, 3072 Ostermundigen
- Füllinsdorf : Uferstrasse 10, 4414 Füllinsdorf
- St-Gall : Brunneggstrasse 9, 9000 St. Gallen
- Zurich : Räfifelstrasse 26, 8045 Zürich
- Bellinzone : Viale Stazione 8A, Casella postale 2771, 6501 Bellinzona

3.4 Principaux événements exceptionnels

Il n'y a aucun événement exceptionnel à signaler pendant la période sous revue.

4. Résultats de l'entreprise

4.1 Résultat d'exploitation¹

en millions de CHF

	Calculs	2025	2024
Primes			
Primes brutes		77.1	75.7
Primes brutes cédées aux réassureurs		-0.1	-0.1
Variation report de primes		-0.1	-0.4
Primes acquises pour propre compte	1	76.9	75.2
Sinistres			
Charges sinistres : montants payés bruts		18.9	18.9
Variations des provisions techniques		0.6	1.1
Frais de règlement des sinistres pour propre compte	2	19.5	20.0
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	3	43.0	42.4
Autres charges techniques pour propre compte	4	7.8	6.8
Résultat intermédiaire	1-2-3-4	6.6	5.9

La progression des produits issus de l'activité technique provient principalement des affaires B2B, qui ont enregistré une croissance régulière et renforcé leur contribution au résultat global.

Du côté des charges, les frais de sinistres demeurent globalement stables par rapport à 2024. Le léger écart observé au niveau des variations des provisions techniques s'explique essentiellement par les résultats de liquidation des années antérieures, ainsi que par les variations des provisions liées aux charges internes de traitement des sinistres.

¹ Dans tous les tableaux de ce rapport, les montants sont arrondis en millions de francs suisses. Les totaux figurant dans un tableau ne coïncident donc pas nécessairement avec la somme des montants arrondis montrés dans le même tableau, mais ils correspondent à l'arrondi des sommes exactes. Les données présentées selon modèles quantitatifs définis par la FINMA se trouvent à l'annexe 2.

4.2 Résultats financiers

Assista place ses actifs financiers essentiellement sous forme de fonds de placement collectifs, diversifiés et basés sur des indices de références définis.

	en millions de CHF	
	2025	2024 ²
Produits et charges de placements		
Produits financiers (y.c. variation de la provision pour fluctuation des titres)	7.1	10.5
Charges financières et frais de gestion des placements	-2.2	-1.4
Résultat des placements	4.9	9.1

En 2025, l'évolution favorable des marchés financiers a entraîné une progression de la valeur des placements. Les bénéfices non réalisés sont partiellement compensés comptablement par une augmentation de la provision pour fluctuation des titres.

Il n'y a aucune écriture de bénéfice ou de perte directement affectée aux fonds propres.

² L'allocation des produits et charges financières 2025 est alignée à la présentation au compte de résultat. Afin de permettre la comparaison, les données 2024 ont également été adaptées et diffèrent ainsi du rapport 2024.

5. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

5.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction

Nom	Fonction	Remarques
Peter Goetschi	Président	
Thomas Lüthy	Vice-président	
Stefan Burri Czibula	Administrateur délégué	
Alessandro Marci	Administrateur	
Jürg Wittwer	Administrateur	
Ann Frehner	Directrice	

5.2 Gestion des risques

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise, et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité.

La gestion des risques s'appuie sur le système de contrôle interne (SCI) organisé selon le principe des trois lignes de défense :

- Les unités opérationnelles sont responsables de la prise des risques, de leur contrôle et gestion quotidienne avec l'appui du SCI.
- Des fonctions distinctes, principalement la Compliance, la gestion des risques et le SCI, et non-liées aux acteurs des unités opérationnelles surveillent périodiquement le respect des règles définies et la conformité de la gestion des risques. Leur rapport annuel est adressé aux responsables opérationnels, ainsi qu'à la Direction et au Conseil d'administration.
- L'audit interne est une fonction indépendante des autres fonctions de contrôle et de la Direction, mandatée par le Conseil d'administration qui est responsable du plan et de la surveillance des activités d'audit interne.

Le SCI est une combinaison d'éléments organisationnels, structurels et dynamiques (relatifs aux processus). Les tâches et contrôles qui émanent du SCI sont exécutés par la Direction et les collaboratrices et collaborateurs. Le Conseil d'administration porte la responsabilité finale du fonctionnement et de l'effectivité du SCI. Ce dernier sert à assurer la conformité de l'entreprise aux lois et aux normes internes, la fiabilité des états financiers ainsi que la bonne exécution des décisions du Conseil et de celles de la Direction pour limiter et contrôler les risques principaux. Le SCI suit les principes du Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), un standard reconnu au niveau international, et s'étend également aux prestations essentielles déléguées.

Le cadre du SCI est structuré autour des cinq éléments suivants, définis par le COSO :

- **L'environnement de contrôle** comprend, comme élément central, un code de conduite qui donne un cadre général favorisant l'intégrité et l'éthique. Les principes de gestion et de contrôle des risques qui en découlent sont définis par le Conseil d'administration et la Direction au travers de règlements, directives et autres instructions internes.
- **L'évaluation des risques** comprend les procédures, méthodes et processus détaillés et formalisés afin de définir la façon d'identifier, d'évaluer, de contrôler, d'adresser et de rapporter les risques.
- **Les activités de contrôle** sont les mesures visant à assurer l'application des directives émanant de la Direction en vue de maîtriser les risques qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs. Les contrôles sont exécutés à tous les niveaux de l'entreprise, à différentes étapes des processus opérationnels et à l'égard de l'environnement technologique. Des mesures de prévention et de détection sont déployées et peuvent englober diverses activités manuelles et automatisées, notamment les autorisations et les approbations, les vérifications, les rapprochements et les évaluations de la performance opérationnelle.
- Pour appuyer le bon fonctionnement du SCI, l'entreprise acquiert, répertorie, produit, distribue et utilise des **informations pertinentes** et de qualité à tous les niveaux.

- En vue de vérifier si tous les éléments du contrôle interne sont effectifs et efficaces, des **activités de suivi**, notamment des évaluations continues et distinctes, sont élaborées et exécutées à tous les niveaux de l'entreprise. Les responsables des contrôles clés et des processus, désignés au préalable par la Direction, effectuent un contrôle périodique et communiquent d'éventuelles déficiences à la Direction.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

6. Profil de risque

6.1 Catégories de risque

L'ensemble des risques sont ainsi catégorisés :

- Risques opérationnels :
 - Risques d'assurance :
 - Gros évènement
 - Sélection du programme de réassurance
 - Solvabilité du réassureur
 - Qualité du portefeuille
 - Solvabilité et fortune liée
 - Sous-provisionnement
 - Tarification
 - Risques financiers :
 - Marché
 - Crédit
 - Liquidité
 - Risques d'entreprise :
 - Concentration
 - Conduite
 - Conformité
 - Continuité des activités (BCM)
 - Gouvernance
 - Prestations déléguées
 - Qualité des prestations
 - Satisfaction des clients
 - Technologie
 - Autres risques opérationnels
- Risques stratégiques :
 - Concurrence
 - Position sur le marché

Tous les principaux **risques opérationnels et stratégiques** sont répertoriés et évalués au sein d'un inventaire et classés dans une matrice des risques, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact estimé. Cette matrice fournit ainsi une vue d'ensemble de l'exposition aux risques. En outre, les évaluations prospectives (SST, ORSA) couvrent l'ensemble des risques pertinents identifiés.

Les risques figurant dans l'inventaire des risques présentent une faible relation d'interdépendance (par exemple entre les risques financiers et les risques d'assurance couverts). Que ce soit sous l'angle des catégories ou des facteurs de risques, de la nature des activités ou des données géographiques, les risques identifiés présentent un risque de concentration peu significatif.

La maîtrise des **risques d'assurance** consiste en grande partie au contrôle des coûts des prestations assurées, tout en garantissant la qualité des prestations et la satisfaction des assurés. Un système de gestion de la qualité soutient l'atteinte de cet objectif d'efficience et participe à la réduction des risques d'erreurs dans les processus opérationnels. Les risques d'assurance sont modérés par une limitation des prestations maximales par cas et, lorsque c'est pertinent, par une couverture de réassurance. Le contrôle financier ainsi que le SCI constituent des instruments importants pour atteindre une gestion efficace des cas et des ressources. De plus, l'actuaire responsable, dans le cadre des tâches qui lui incombent, contrôle annuellement la suffisance des tarifs pour l'année à venir et le responsable de l'audit interne analyse régulièrement s'il y a des indices de fraude impliquant les personnes internes à l'entreprise.

En ce qui concerne les **risques financiers**, la fortune nécessaire pour couvrir les obligations envers les assurés est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements, diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux. Par conséquent, la gestion des risques de placement consiste surtout en la surveillance du respect de la stratégie, de la performance et des gérants de fortune. Les **risques de crédit** sont quant à eux fortement limités par l'application du principe de diversification. Dans le cadre de l'analyse de la concentration des contreparties, comprenant également les actions détenues au travers de fonds collectifs actions, un contrôle trimestriel permet de garantir qu'aucune contrepartie ne représente une part importante de l'ensemble des avoirs détenus.

Au sein des **risques d'entreprises**, seul un éventuel risque de concentration lié aux contreparties fait l'objet de mesures particulières. En effet, Assista acquiert un nombre significatif de prestations de services au TCS, notamment auprès des unités de fonctions Shared Services (IT, RH, Facility management, etc.) et Finance & Accounting. Divers mécanismes de contrôles, notamment au sein du Système de Contrôle Interne et du Business Continuity Management, permettent un suivi adéquat de ces prestations déléguées afin de garantir, pour chaque prestation, le maintien du niveau de prestation convenu contractuellement. Les risques technologiques sont quant à eux évalués en fonction des développements rapides observés, notamment en intelligence artificielle. L'impact de ces nouvelles technologies sur les risques cyber et d'obsolescence des applications et processus actuels est spécifiquement surveillé.

6.2 Évolution du profil de risque

Globalement, le profil de risque fin 2025 est comparable à celui de l'année dernière et aucune augmentation substantielle du niveau de risque n'a été observée – l'exposition aux risques reste maîtrisée. D'ailleurs, l'inventaire des risques ne contient aucun risque dont l'évaluation de la probabilité de survenance et de l'impact sont tous deux élevés.

Cette stabilité s'explique notamment grâce à la bonne résilience de l'organisation, la nature de ses revenus principaux (sous forme de primes annuelles) et sa capacité à déployer des solutions lui permettant de garantir la continuité de ses activités.

7. Évaluation

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un Bilan SST basé sur une évaluation des actifs et des passifs de la société à leurs valeurs conformes au marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs du bilan statutaire. Ces principes généraux sont décrits dans la réglementation de la FINMA relative au SST et les données détaillées figurent à l'annexe 2 de ce rapport.

7.1 Évaluation des actifs

S'il y a un prix de marché observable, tous les actifs au bilan sont évalués selon le principe de la valeur de marché. Dans le cas contraire, une valeur conforme au marché est estimée.

en millions de CHF

	31.12.2025			31.12.2024		
	Statutaire	Conforme au marché	Différence	Statutaire	Conforme au marché	Différence
Fonds de placement: biens immobiliers	36.0	36.0	-	37.5	37.5	-
Fonds de placement: actions	50.8	50.8	-	47.9	47.9	-
Fonds de placement: obligations	160.3	160.3	-	153.2	153.2	-
Provision financière (gains non réalisés)	-36.0	-	36.0	-31.5	-	31.5
Liquidités	19.6	19.6	-	41.4	41.4	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0.1	0.1	-	0.1	0.1	-
Immobilisations corporelles	0.2	0.2	-	0.3	0.3	-
Créances nées d'opérations d'assurance	6.0	21.7	15.7	6.6	22.5	15.9
Autres créances	17.7	17.7	-	2.5	2.5	-
Autres actifs	0.2	0.2	-	0.2	0.2	-
Comptes de régularisation	1.0	1.0	-	0.1	0.1	-
Total de la valeur des actifs	255.8	307.5	51.7	258.3	305.7	47.4

Les aspects suivants sont importants pour comprendre ces valeurs :

- Les actifs dans les fonds de placement ainsi que les liquidités ont une valeur de marché observable.
- Les créances nées d'opérations d'assurance non-facturées sont prises en compte dans les actifs SST sur la base de leur valeur estimée conforme au marché.
- Pour les actifs restants (autres créances, actifs transitoires et immobilisés), leur valeur conforme au marché est estimée à leur valeur statutaire.

La valeur statutaire des actifs d'Assista s'élève à CHF 255.8 millions au 31 décembre 2025 (CHF 258.3 millions au 31 décembre 2024). En tenant compte des retraitements présentés ci-dessus, la valeur SST des actifs d'Assista s'élève à CHF 307.5 millions au 31 décembre 2025 (CHF 305.7 millions au 31 décembre 2024).

7.2 Évaluation des engagements d'assurance

La valeur des engagements d'assurance correspond à la charge financière future attendue, liée aux contrats d'assurance déjà contractés par Assista.

en millions de CHF

	31.12.2025			31.12.2024		
	Statutaire	Conforme au marché	Différence	Statutaire	Conforme au marché	Différence
Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	126.4	128.5	2.1	125.6	125.9	0.3
Montant minimum	-	6.2	6.2	-	5.3	5.3
Dettes liées à des instruments de taux	-	-	-	3.0	3.0	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	8.6	7.9	-0.7	9.1	7.7	-1.4
Autres passifs	3.1	3.1	-	3.3	3.3	-
Comptes de régularisation	0.5	0.5	-	0.5	0.5	-
Total de la valeur des engagements	138.6	146.2	7.6	141.6	145.8	4.2

Pour une meilleure estimation de ces engagements, les modifications apportées au Bilan SST par rapport aux comptes statutaires concernent principalement les positions suivantes :

- Pour obtenir la valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance, tous les flux monétaires futurs liés aux contrats d'assurance, y compris engagements non-acquis, ainsi que les primes non-facturées sont escomptés.
- La provision de sécurité et pour fluctuations est écartée puisqu'elle ne correspond pas à un montant attendu mais sert à absorber un écart sur les montants attendus.
- Le montant minimum (Market Value Margin) est ajouté aux engagements d'assurance. Il s'agit du coût du capital requis pour couvrir la liquidation des engagements d'assurance, y compris le risque de crédit et le risque de marché non diversifiable. La raison est, qu'en cas de reprise des engagements d'assurance de la société par un tiers, celui-ci veut être indemnisé pour le risque financier lié à la reprise du portefeuille.
- La valeur conforme au marché des autres passifs est considérée comme égale à la valeur statutaire.

La valeur statutaire des engagements d'Assista s'élève à CHF 138.6 millions au 31 décembre 2025 (CHF 141.6 millions au 31 décembre 2024). En tenant compte des retraitements présentés ci-dessus, la valeur conforme au marché de l'ensemble des engagements d'Assista s'élève à CHF 146.2 millions au 31 décembre 2025 (CHF 145.8 millions au 31 décembre 2024).

8. Gestion du capital

8.1 Planification du capital

Assista poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre, afin de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un quotient SST significativement au-dessus du minimum exigé. La planification quantitative s'étend sur trois ans.

8.2 Fonds propres

Le tableau ci-dessous indique les fonds propres qui ont été rapportés dans le rapport de gestion au 31.12.2025, ainsi que leur ventilation entre capital-actions et autres réserves :

	en millions de CHF	
	2025	2024
Capital-actions	5.0	5.0
Réserves légales issues du bénéfice	2.5	2.5
Réserves facultatives issues du bénéfice ou des pertes cumulées		
Réserves spéciales	80.0	80.0
Résultat reporté	19.9	16.4
Résultat de l'exercice	9.9	12.8
Fonds propres	117.3	116.7

En 2025, Assista a distribué CHF 9.3 millions de dividendes à son actionnaire unique.

8.3 Différence entre fonds propres et actifs et passifs à la valeur conforme au marché

Le capital porteur de risque s'établit à CHF 151.7 millions, supérieur de CHF 34.4 millions par rapport aux fonds propres statutaires. Cet écart est dû aux différences décrites aux chapitres 7.1 et 7.2, ainsi qu'aux sorties de capitaux prévues en 2026 pour un montant de CHF 9.6 millions.

9. Solvabilité

9.1 Calcul de la solvabilité

La FINMA exige des fonds propres minimaux (capital cible) qui doivent dépasser les pertes éventuelles selon les différents scénarios SST. Le capital cible doit être couvert par le capital porteur de risque (différence entre actifs et passifs selon le Bilan SST, déduction faite des sorties de capitaux prévues). Cette couverture est exprimée par le quotient SST.

La société applique les modèles SST standards de la FINMA pour l'assurance dommages, pour les risques de marché et de crédit ainsi que pour l'agrégation et le montant minimum, compte tenu des adaptations annuelles usuelles des paramètres.

9.2 Capital cible

Composition du capital cible :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2026	SST 2025
Risque de marché	1	20.2	19.6
Risque de crédit	2	8.9	8.6
Risque d'assurance	3	19.6	19.8
Effet de diversification	4	13.2	11.0
Risques diversifiés	1+2+3-4	35.5	37.0
Résultat financier attendu	5	3.5	3.5
Résultat d'assurance attendu	6	4.2	5.0
Risques provenant des scénarios	7	7.1	7.5
Effets supplémentaires	8	0.9	-
Capital cible	1+2+3-4-5-6+7-8	33.9	36.1

Le capital cible diminue principalement parce que les risques globaux restent maîtrisés et que l'effet de diversification s'améliore grâce à l'adaptation du modèle standard de la FINMA. Quelques variations techniques réduisent légèrement l'impact provenant des scénarios, ce qui contribue également à la baisse du capital cible. Enfin, des effets supplémentaires sont désormais intégrés dans le modèle : ils correspondent à une provision pour coûts de capital sur l'année de projection qui n'existait pas dans le modèle standard SST de l'année précédente.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque de marché :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2026	SST 2025
Risque de marché des taux d'intérêts	1	1.9	1.4
Risque de marché des spreads	2	5.7	5.4
Risque de marché des monnaies étrangères	3	0.0	0.4
Risque de marché des actions	4	14.7	13.9
Risque de marché des biens immobiliers	5	4.1	4.4
Effet de diversification risque de marché	6	6.2	5.9
Risque de marché	1+2+3+4+5-6	20.2	19.6

Le risque de marché n'a pas varié de manière significative car la structure du portefeuille n'a pas changé.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque d'assurance :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2026	SST 2025
Risque des nouveaux sinistres	1	7.0	7.2
Risque de run-off	2	13.7	13.6
Autres risques d'assurance	3	3.9	3.9
Effet de diversification	4	5.0	4.9
Risque d'assurance	1+2+3-4	19.6	19.8

Le risque de nouveaux sinistres représente la part des contrats vendus en 2025 acquise en 2026 et la part des contrats souscrits en 2026 acquise en 2026. Ce risque est stable car le niveau de sinistres attendus est du même ordre de grandeur que l'an dernier.

Le risque de run-off (ou risque de liquidation) est au contraire le risque attaché aux contrats d'assurance couverts sur les années antérieures et qui peuvent encore générer des coûts de sinistres.

Les autres risques d'assurance concernent le risque URR (« unearned risk reserve »), qui est la partie de la prime qui est souscrite en 2025 mais qui sera acquise en 2026.

9.3 Capital porteur de risque

Le capital porteur de risque est la différence entre la valeur des actifs et des passifs à leur valeur conforme au marché, déduction faite des sorties de capitaux prévues.

Les tableaux ci-dessous détaillent la valeur conforme au marché des actifs et des engagements :

		en millions de CHF	
	Calculs	2025	2024
Immobilier		36.0	37.5
Titres à revenu fixe		160.3	153.2
Actions		50.8	47.9
Valeur conforme au marché des placements		247.1	238.6
Liquidités		19.6	41.4
Part des réassureurs dans les provisions techniques		0.1	0.1
Créances issues des activités d'assurance		21.7	22.5
Autres créances		17.6	2.5
Autres actifs		1.4	0.6
Valeur conforme au marché des autres actifs		60.4	67.1
Valeur conforme au marché des actifs	1	307.5	305.7
		en millions de CHF	
	Calculs	2025	2024
Assurance directe		89.4	87.7
Assurance indirecte		39.1	38.1
Montant minimum (MVM)		6.2	5.3
Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance		134.7	131.2
Engagements issus des activités d'assurance		7.9	10.7
Autres passifs		3.6	3.8
Valeur conforme au marché des autres engagements		11.5	14.5
Valeur conforme au marché des passifs	2	146.2	145.8
Versements de dividendes prévus	3	9.6	9.3
Capital porteur de risque	1 - 2 - 3	151.7	150.6

Le capital porteur de risque se maintient à un niveau comparable à l'an dernier principalement car la distribution du dividende en cours d'année est compensée par le résultat annuel 2025. La provision pour coûts de capital sur l'année de projection, nouvellement ajoutée au modèle et mentionnée au chapitre 9.2 est également ajoutée au montant minimum (MVM) et se traduit par une hausse légère du passif.

9.4 Quotient de solvabilité

Le quotient de solvabilité indique si l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital afin de tenir ses obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance vendus aux clients. Un quotient supérieur à 100% indique que l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital pour couvrir les risques qu'elle encourt. Le quotient de solvabilité d'Assista au 01.01.2026 est de 447% (SST 2025 : 417%). Sur la base de ce résultat, Assista dépasse largement les exigences du SST.

9.5 Confirmation

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 13.04.2026. Les chiffres indiqués aux chapitres 9.2 à 9.4 correspondent aux données du SST 2026 déclarées à la FINMA.

10. Annexes

Pièces jointes au rapport sur la situation financière de la société, en conformité avec les exigences relatives à la publication des entreprises d'assurance :

- Annexe 1 - Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale – Comptes annuels 2025
- Annexe 2 - Modèle quantitatif pour les entreprises d'assurance, selon circulaire 2016/02 de la FINMA



Assista Protection juridique SA Vernier

**Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale
sur les comptes annuels 2025**



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Assista Protection juridique SA, Vernier

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Assista Protection juridique SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 28 avril 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1202 Genève
+41 58 792 91 00

connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

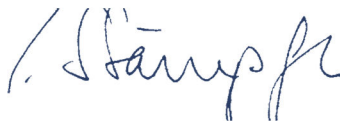
Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Michael Stämpfli
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Magali Zimmermann
Experte-réviser agréée

Genève, le 13 avril 2026

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Proposition du Conseil d'administration au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO

Bilan au 31 décembre - Bilanz per 31. Dezember

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2025	2024
Placements - Kapitalanlagen			
Autres placements - <i>Übrige Kapitalanlagen</i>	1	247'091	238'634
Provisions pour fluctuation de valeurs - <i>Schwankungsreserve</i>		-36'023	-31'497
		211'068	207'137
Liquidités - Flüssige Mittel			
Banques - <i>Banken</i>		19'567	41'389
		19'567	41'389
Part des réassureurs dans les provisions techniques - Anteil versicherungstechnischer Rückstellungen aus Rückversicherung			
	5	53	53
Immobilisations corporelles - Sachanlagen			
Mobilier, machines, installations - <i>Mobiliar, Maschinen, Einrichtungen</i>		176	273
Immobilisations incorporelles - Immaterielle Vermögenswerte			
Informatique (Software) - <i>EDV</i>		29	38
Créances nées d'opérations d'assurance - Forderungen aus dem Versicherungsgeschäft			
	2	6'041	6'613
Autres créances - Übrige Forderungen			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		1	-
Créances fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		2'606	2'470
Envers des sociétés du groupe - <i>Gegenüber Konzerngesellschaften</i>	3	1	8
Envers l'actionnaire TCS Club - <i>Gegenüber Aktionär TCS Club</i>	3	15'065	-
		17'673	2'478
Autres actifs - Sonstige Aktiven			
Dépôts - <i>Depots</i>	16	209	209
		209	209
Actifs de régularisation - Aktive Rechnungsabgrenzungen			
	4	1'026	124
		1'026	124
Total des actifs - Total Aktiven		255'842	258'314
Provisions techniques - Versicherungstechnische Rückstellungen			
	5	126'324	125'625
Provisions non techniques - Nichtversicherungstechnische Rückstellungen			
	6	30	-
		126'354	125'625
Dettes liées à des instruments de taux - Verzinsliche Verbindlichkeiten			
Compte courant avec l'actionnaire TCS Club - <i>Kontokorrent mit Aktionär TCS Club</i>	3	-	3'032
		-	3'032
Dettes nées d'opérations d'assurance - Verbindlichkeiten aus dem Versicherungsgeschäft			
	7	8'634	9'094
Autres passifs - Sonstige Passiven			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		878	682
Dettes fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		2'195	2'636
		3'073	3'318
Passifs de régularisation - Passive Rechnungsabgrenzungen			
	8	498	532
		498	532
Total des provisions et des dettes externes - Total Fremdkapital		138'559	141'601
Capital-actions - Aktienkapital			
Réserves légales issues du bénéfice - <i>Gesetzliche Gewinnreserven</i>		5'000	5'000
Réserves facultatives issues du bénéfice - <i>Freiwillige Gewinnreserven</i>		2'500	2'500
Réserves spéciales - <i>Spezialreserven</i>		80'000	80'000
Bénéfice reporté - <i>Gewinnvortrag</i>		19'913	16'375
Bénéfice de l'exercice - <i>Jahresgewinn</i>		9'870	12'838
		109'783	109'213
Total des fonds propres - Total Eigenkapital		117'283	116'713
Total des passifs - Total Passiven		255'842	258'314

Compte de résultat - Erfolgsrechnung

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2025	2024
Primes brutes - Bruttoprämien		77'126	75'691
./. Primes brutes cédées aux réassureurs - Anteil Rückversicherer an Bruttoprämien		-111	-108
Primes pour propre compte - Prämien für eigene Rechnung		77'015	75'583
Variation des reports de primes - Veränderung der Prämienüberträge		-124	-424
Variation des reports de primes: part des réassureurs - Anteil Rückversicherer an Veränderung der Prämienüberträge		-	-3
Primes acquises pour propre compte - Verdiente Prämien für eigene Rechnung		76'891	75'156
Charges des sinistres: montants payés bruts - Zahlungen für Versicherungsfälle brutto		-18'922	-18'949
Variation provisions techniques - Veränderung der versicherungstechnischen Rückstellungen	10	-574	-1'072
Charges des sinistres pour propre compte - Aufwendungen für Versicherungsfälle für eigene Rechnung		-19'496	-20'021
Frais facturation et encaissement - Fakturierungs- und Inkassospesen		-648	-751
Commissions payées, soc. groupe - Bezahlte Kommissionen, Konzerngesellschaften		-8'080	-7'968
Commissions payées, tiers - Bezahlte Kommissionen, Dritte		-126	-132
Salaires et charges de personnel - Löhne und Personalkosten		-13'418	-13'021
Loyers et charges - Mieten und Nebenkosten		-1'708	-1'726
Entretien et réparations - Unterhalt und Reparaturen		-40	-35
Assurances d'entreprise, poste et télécommunication - Sachversicherungen, Post und Telekommunikation		-215	-233
Frais généraux et d'administration - Allgemeiner Verwaltungsaufwand	11	-398	-334
Marketing et distribution - Marketing und Vertrieb		-7'460	-6'136
Prestations de service TCS - Kauf TCS-Leistungen		-10'751	-11'988
Amortissements - Abschreibungen	12	-117	-121
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte - Abschluss- und Verwaltungsaufwand für eigene Rechnung		-42'961	-42'445
Autres charges techniques pour propre compte - Sonstige versicherungstechnische Aufwendungen für eigene Rechnung		-7'802	-6'831
Total charges de l'activité technique - Total Aufwendungen aus dem versicherungstechnischen Geschäft		-70'259	-69'297
Résultat intermédiaire - Zwischenergebnis		6'632	5'859
Produits des placements - Erträge aus Kapitalanlagen	13	11'636	19'193
Charges financières et frais de gestion des placements - Aufwendungen für Kapitalanlagen	14	-2'203	-1'431
Variation provision de fluctuation de valeurs - Veränderung Schwankungsreserve		-4'526	-8'627
Résultat des placements - Kapitalanlagenergebnis		4'907	9'135
Autres produits financiers - Sonstige finanzielle Erträge		182	429
Autres charges financières - Sonstige finanzielle Aufwendungen		-78	-48
Résultat opérationnel - Operatives Ergebnis		11'643	15'375
Autres produits - Sonstige Erträge		18	1
Bénéfice avant impôts - Gewinn vor Steuern		11'661	15'376
Impôts directs - Direkte Steuern		-1'791	-2'538
Bénéfice de l'exercice - Jahresgewinn		9'870	12'838

Principes comptables appliqués		
Généralités		
Les comptes de la société ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du code des obligations (Art. 957-963b CO).		
En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (Art. 85 OS-FINMA, en vigueur à partir du 1er septembre 2024).		
Simplification liées aux comptes consolidés		
Il est renoncé à l'établissement du tableau des flux de trésorerie (selon l'art. 961d CO), dans la mesure où le Touring Club Suisse (TCS) société contrôlant Assista Protection juridique SA, établit des comptes consolidés selon une norme comptable reconnue.		
Transactions en monnaies étrangères		
Les comptes de la société sont établis en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change prévalant à la date de l'opération. Les positions du bilan en monnaies étrangères sont converties aux cours de fin d'année de l'administration fédérale des contributions. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat.		
Cours de fin d'année	31.12.2025	31.12.2024
EUR	0.9430	0.9414
Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués		
L'évaluation est effectuée selon les critères communs. Les actifs et passifs font l'objet d'une évaluation individuelle. Si l'évaluation subséquente des actifs s'effectue selon les prix courants observables sur un marché, les prix courants à la date du bilan sont appliqués. Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.		
Placements		
Sous les catégories "Autres placements" sont comptabilisés les fonds de placements immobiliers, fonds de placements actions et obligations. Ces placements sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre.		
Immobilisations corporelles		
Tous les biens immobilisés à caractère d'exploitation et sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des ajustements de valeur. Les amortissements sont calculés conformément à la durée d'utilisation économique par catégorie d'immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Lorsque des indices concrets laissent supposer que des actifs sont surévalués, les valeurs sont vérifiées et le cas échéant, adaptées.		
Immobilisations incorporelles		
Softwares: Les logiciels sont portés à l'actif du bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur une durée d'utilisation économique de cinq ans.		
Créances		
Les créances comprennent les créances nées d'opérations d'assurance ainsi que les autres créances. Les créances nées d'opérations d'assurance sont comptabilisées à leur valeur nominale, diminuée d'une provision pour pertes sur créances éventuelles à la date du bilan. Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.		
Provisions techniques d'assurance		
Les provisions techniques sont déterminées conformément au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. Les provisions pour sinistres en cours incluent des provisions IBNR calculées par l'actuaire responsable sur la base des triangles de liquidation des sinistres. Une provision pour parts d'excédents contractuels est également enregistrée.		
Valeur de marché		
Lorsque les placements évalués à la valeur boursière à la date du bilan sont supérieurs à leur valeur d'acquisition, une correction de valeur peut être constituée à charge du compte de résultat afin de tenir compte de la fluctuation des cours.		
En cas de diminution de la valeur boursière au cours de l'exercice, la provision de fluctuation est dissoute:		
1. du même montant que la diminution de la valeur boursière des placements de la période et		
2. d'un montant additionnel si le résultat des placements de la période reste négatif, mais au maximum à hauteur de la perte avant impôt		
Ces corrections de valeur ne sont cependant pas autorisées si elles conduisent à la comptabilisation d'une valeur inférieure au coût d'acquisition ou, s'il est plus bas, au cours boursier.		
Le montant total de la provision pour fluctuation de valeurs est montré séparément dans le bilan.		
Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan		
1. Autres placements		
	31.12.2025	31.12.2024
Fonds de placement actions suisses	26'647	23'096
Fonds de placement actions étrangères	24'128	24'786
Fonds de placement obligations suisses	93'746	91'141
Fonds de placement obligations étrangères en CHF	27'471	26'634
Fonds de placement obligations étrangères en monnaies étrangères	39'125	35'445
Fonds de placement immobilier suisse	35'974	37'532
Total	247'091	238'634

Annexe

en milliers de CHF

2. Créances nées d'opérations d'assurance							31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les preneurs d'assurance						6'194	6'649	
Provision pour créances douteuses						-215	-100	
Créances sur les agents et les intermédiaires						62	64	
Total						6'041	6'613	
3. Créances et dettes envers les parties liées								
	Tiers	Actionnaires	Organes			31.12.2025	31.12.2024	
Autres créances	1	15'065	-			15'066	8	
Dettes liées à des instruments de taux	-	-	-			-	-3'032	
4. Actifs de régularisation							31.12.2025	31.12.2024
Primes d'assurances et de réassurance à recevoir						979	37	
Loyer et assurance d'entreprise payés d'avance						22	22	
Autres actifs de régularisation						25	65	
Total						1'026	124	
5. Provisions techniques								
	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques propre compte (nettes)			
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024		
Report de primes	-31'966	-31'842	53	53	-31'913	-31'789		
Provisions pour sinistres en cours	-78'418	-77'691	-	-	-78'418	-77'691		
Provisions ULAE	-5'443	-5'393	-	-	-5'443	-5'393		
Provisions pour fluctuation et sécurité	-9'000	-9'000	-	-	-9'000	-9'000		
Provisions parts d'excédents contractuels	-1'497	-1'699	-	-	-1'497	-1'699		
Total	-126'324	-125'625	53	53	-126'271	-125'572		
6. Provisions non techniques							31.12.2025	31.12.2024
Provision pour litiges						-30	-	
						-30	-	
7. Dettes nées d'opérations d'assurance							31.12.2025	31.12.2024
Primes perçues d'avance des preneurs d'assurance						-8'164	-8'523	
Dettes envers les preneurs d'assurance						-96	-93	
Dettes envers les agents et les intermédiaires						-374	-478	
Total						-8'634	-9'094	
8. Passifs de régularisation							31.12.2025	31.12.2024
Charge de personnel à payer						-326	-365	
Autres passifs de régularisation						-172	-167	
Total						-498	-532	
9. Tableau de variations des fonds propres								
	Capital- actions	Réserves légales d'apport en capital	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Réserves spéciales	Résultat reporté	Total des fonds propres	
Etat au 31.12.2023	-5'000	-12'705	-2'500	-80'000	-25'675	-125'880		
Paiement des dividendes	-	12'705	-	-	9'300	22'005		
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-12'838	-12'838		
Etat au 31.12.2024	-5'000	-	-2'500	-80'000	-29'213	-116'713		
Paiement des dividendes	-	-	-	-	9'300	9'300		
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-9'870	-9'870		
Etat au 31.12.2025	-5'000	-	-2'500	-80'000	-29'783	-117'283		
Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat								
10. Variation des provisions techniques								
	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Total provisions pour propre compte			
	2025	2024	2025	2024	2025	2024		
Provision pour sinistres en cours	-726	-866	-	-	-726	-866		
Provision ULAE	-50	318	-	-	-50	318		
Provision parts d'excédents contractuels	202	-524	-	-	202	-524		
Total	-574	-1'072	-	-	-574	-1'072		

Annexe

en milliers de CHF

11. Honoraires versés à l'organe de révision								2025	2024
Prestation en matière de révision								-98	-85
Total								-98	-85
Les honoraires versés à l'organe de révision comprennent les honoraires pour des mandats faisant référence directement ou indirectement à un mandat de révision existant ou futur ainsi que les honoraires pour les activités liées à l'audit.									
12. Amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles								2025	2024
Immobilisations corporelles								-109	-116
Immobilisations incorporelles								-8	-5
Total								-117	-121
13. Produits des placements									
	Produits des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total produits des placements		
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	
Autres placements	3'925	3'789	7'617	14'268	94	1'136	11'636	19'193	
Total	3'925	3'789	7'617	14'268	94	1'136	11'636	19'193	
* Ces produits incluent les dividendes sur les actions, les coupons, les intérêts sur les prêts.									
14. Charges financières et frais de gestion des placements									
	Frais de gestion*		Moins-values non réalisées		Moins-values réalisées		Total charges des placements		
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	
Autres placements	-289	-274	-1'782	-1'157	-132	-	-2'203	-1'431	
Total	-289	-274	-1'782	-1'157	-132	-	-2'203	-1'431	
*Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune externes (frais, droits de mutation).									
Autres données relatives à l'annexe									
15. Dissolution nette des réserves latentes tel que prévu par le droit des sociétés anonymes								2025	2024
Dissolution nette des réserves latentes								-	-
16. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers								2025	2024
Obligations de garantie								209	209
Total								209	209
17. Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété								31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable de la fortune liée								259'112	259'539
Total								259'112	259'539
18. La valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail									
Les dettes découlant d'opérations de crédit-bail qui n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois présentent la structure d'exigibilité suivante:									
							31.12.2025	31.12.2024	
1 - 5 ans								2'736	2'285
Plus tard que 5 ans								75	267
Total								2'811	2'552
19. Emplois à plein temps								2025	2024
Moyenne annuelle								110	110
20. Evénements importants survenus après la date du bilan									
Aucun									
Le Conseil d'administration a approuvé les comptes le 13 avril 2026									

Proposition relative à l'emploi du résultat au 31 décembre - Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns per 31. Dezember

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	2025	2024
Bénéfice reporté - <i>Gewinnvortrag</i>	19'913	16'375
Bénéfice de l'exercice - <i>Jahresgewinn</i>	9'870	12'838
Bénéfice au bilan - <i>Bilanzgewinn</i>	29'783	29'213
Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du résultat - <i>Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des Bilanzergebnisses</i>		
Dividende - <i>Dividendenausschüttung</i>	9'600	9'300
Report à nouveau - <i>Vortrag auf neue Rechnung</i>	20'183	19'913
	29'783	29'213

Annexe 2

2.1 Résultat de l'entreprise, solo - non-vie

Rapport sur la situation financière: modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »		Monnaie : CHF ou monnaie Indications en millions					
		Total		Affaires directes en Suisse		Affaires indirectes	
		Ex. préc.	Ex. ss revue	Autres branches		Miscellaneous	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	
1	Primes brutes	75.7	77.1	60.6	61.9	15.1	15.2
2	Primes brutes cédées aux réassureurs	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1		
3	Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	75.6	77.0	60.5	61.8	15.1	15.2
4	Variations des reports de primes	-0.4	-0.1	-0.4	-0.1		
5	Variations des reports de primes : part des réassureurs	0.0	0.0	0.0	0.0		
6	Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	75.2	76.9	60.1	61.7	15.1	15.2
7	Autres produits de l'activité d'assurance	0.0	0.0				
8	Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	75.2	76.9	60.1	61.7	15.1	15.2
9	Charges des sinistres : montants payés bruts	-18.9	-18.9	-13.4	-12.6	-5.5	-6.3
10	Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.0	0.0				
11	Variations des provisions techniques	-1.1	-0.6	-0.2	0.7	-0.9	-1.3
12	Variations des provisions techniques : part des réassureurs	0.0	0.0				
13	Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations						
14	Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-20.0	-19.5	-13.6	-11.9	-6.4	-7.6
15	Frais d'acquisition et de gestion	-42.4	-43.0				
16	Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion						
17	Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-42.4	-43.0				
18	Autres charges techniques pour propre compte	-6.8	-7.8				
19	Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-69.2	-70.3				
20	Produits des placements	10.5	7.1				
21	Charges financières et frais de gestion des placements	-1.4	-2.2				
22	Résultat des placements (20 + 21)	9.1	4.9				
23	Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations						
24	Autres produits financiers	0.2	0.2				
25	Autres charges financières	0.0	0.0				
26	Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	15.3	11.7				
27	Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux						
28	Autres produits	0.0	0.0				
29	Autres charges						
30	Produits / charges extraordinaires						
31	Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	15.3	11.7				
32	Impôts directs	-2.5	-1.8				
33	Bénéfice / perte (31 + 32)	12.8	9.9				

2.2 Bilan SST individuel simplifié

Rapport sur la situation financière :
modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

monnaie du rapport
SST
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur conforme au marché des placements	Biens immobiliers			
	Participations			
	Titres à revenu fixe			
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions			
	Autres placements			
	Placements collectifs de capitaux	238.6		247.0
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Autres placements de capitaux				
Total des autres placements				
Valeur conforme au marché des autres actifs	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	41.4		19.6
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	0.1		0.1
	Réassurance active : assurance dommages			
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles	0.3		0.2
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	22.5		21.7
	Autres créances	2.5		17.7
Autres actifs	0.2		0.2	
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	0.1		1.0	
Total des autres actifs				
Total valeur conforme au marché des actifs	Total de la valeur conforme au marché des actifs	305.7	0.0	307.5
Valeur conforme au marché des engagements d'assurance (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurances			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	87.8		89.4
	Réassurance active : assurance dommages	38.1		39.1
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Montant minimum	5.3		6.2	
Valeur conforme marché des autres engagements	Provisions non techniques			
	Dettes liées à des instruments de taux	3.0		0.0
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance	7.7		7.9
	Autres passifs	3.3		3.1
Comptes de régularisation	0.5		0.5	
Dettes subordonnées				
Total des valeurs conformes au marché des engagements	Total des valeurs conformes au marché des engagements	145.8	0.0	146.2
	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	159.9	0.0	161.3

2.3 Solvabilité individuelle

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie : CHF ou
monnaie du rapport
SST
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	159.9		161.3
	Déductions	-9.3		-9.6
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
	Capital de base	150.6		151.7
	CPR	150.6		151.7

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque d'assurance	19.8		19.6
	Risque de marché	19.6		20.2
	Risque de crédit	8.6		8.9
	Effets de diversification	-10.9		-13.2
	Autres effets sur le capital cible	-1.0		-1.6
Capital cible	36.1		33.9	

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	417%		447%